



Association culturelle de la BIENNALE DE SCULPTURE SUR PIERRE DE JULIENNE  
*Reconnue d'utilité publique : possibilité de Mécénat pour les entreprises et les particuliers*

## **PARTENARIAT / MECENAT - 2015**

**10<sup>ème</sup> Symposium International de la Sculpture Contemporaine sur Pierre**  
à Julienne, en septembre 2016 - Thème à confirmer

**NOM** (organisme ou personne) .....

Représenté par (nom & fonction) M.....

**Adresse** : .....

**Tél.** ..... Fax ..... **courriel** .....

Souhaite apporter son soutien à l'association **Julienne Métiers d'Art & Tourisme**,

en tant que :  parrain  mécène\*

\*Dédution fiscale possible selon la législation en cours - Reçu fourni par l'association

pour un montant de : .....

par  chèque  virement bancaire (voir RIB plus bas)

Et/ou propose à l'association sa participation en produits ou service, soit :

.....  
.....  
.....

Date : .....

Signature :

*Entreprises, n'oubliez pas de nous transmettre votre logo pour notre communication "Partenaires & Mécènes"*

RIB :

BNP Paribas - JARNAC (16200)

RIB : 30004 01012 00010012818 27

IBAN : FR76 3000 4010 1200 0100 1281 827

BIC : BNPAFRPPROC

### **BULLETIN A RETOURNER A :**

**Association Julienne, Métiers d'Art & Tourisme – 1 place de la Mairie – 16200 JULIENNE**

Tél. Mairie 05 45 81 20 24 - mail : [symposium.julienne@gmail.com](mailto:symposium.julienne@gmail.com) - Port. 06 07 35 91 69

Association n° W162000666 – Siret n° 49528930800019 - Site: [www.sculpture-julienne.fr](http://www.sculpture-julienne.fr)

## LE MÉCÉNAT, VOUS CONNAISSEZ ?

**Le saviez-vous ? Vos dons** à une association reconnue d'utilité publique **ouvrent droit à des déductions d'impôts** et vous sont remboursés à hauteur de **66%** en déduction sur l'impôt dû l'année suivante, dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les entreprises, tout don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Plus d'infos sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et [vosdroits.service-public.fr](http://vosdroits.service-public.fr)

Par exemple, un don privé de 100€ ne vous coûte que 34€, un don de 500€ revient à 170€, etc.

### Comment ça marche ?

source : [infodon.fr](http://infodon.fr)



Suite au don effectué à l'aide du bulletin ci-joint, vous recevrez votre reçu fiscal par voie postale sur simple demande de votre part à l'adresse suivante : [symposium.julienne@gmail.fr](mailto:symposium.julienne@gmail.fr) Professionnels, pensez à fournir le logo de l'entreprise.

### Qui sommes-nous ?

« Julienne Métiers d'Art & Tourisme », association créée en 2002 et reconnue d'utilité publique, a vocation à faire connaître l'art de la sculpture au public et mettre en avant le talent des artistes. Son équipe de bénévoles organise le Symposium International de Sculpture Contemporaine sur Pierre. Les œuvres monumentales réalisées pendant ces rencontres biennales enrichiront ensuite le patrimoine régional. Des ateliers d'initiation à la sculpture sont également proposés à tous publics, en été et pendant la manifestation. Afin de mettre l'art à la portée de tous ! Plus d'informations sur [sculpture-julienne.fr](http://sculpture-julienne.fr)

**Tout cela n'est possible qu'avec le soutien de partenaires, parrains et mécènes, avec VOTRE AIDE.**

**Rejoignez-nous, devenez partenaire ! – Voir bulletin ci-joint.**

Merci pour votre soutien.

